

LES EMPLOIS D'AVENIR



Description :

Améliorer l'insertion professionnelle et l'accès à la qualification des jeunes peu ou pas qualifiés ou des jeunes de zones urbaines sensibles (ZUS) / zones de revitalisation rurale (ZRR) diplômés jusqu'à bac+3.

Pour qui ?

Employeurs qui cotisent au régime d'assurance chômage.

Quel type de contrat peut-on mettre en place ?

CDI ou CDD de 3 ans à temps plein.

Pour quel public ?

Jeunes âgés de 16 à 25 ans (ou 30 ans pour les personnes reconnues travailleurs handicapés) :

- sans diplôme
- ou titulaires d'un CAP/BEP et demandeurs d'emploi de longue durée (DELD) (6 mois de recherche d'emploi sur les 12 derniers mois)
- dérogation pour les jeunes résidant en ZUS ou ZRR, avec 12 mois de recherche d'emploi dans les 18 derniers mois, de bac à bac + 3 maximum

Quelles sont les aides ?

35% du SMIC brut par heure travaillée pour les structures du secteur marchand dans la limite du contrat et sur 3 ans maximum. Exonération de charges.

Le coût mensuel à la charge de l'employeur est d'environ 1190 €.

Quelles sont les obligations de l'employeur ?

Un accompagnement est mis en œuvre durant l'Emploi d'Avenir sous la forme d'un tutorat.

Une formation mise en place comme valeur ajoutée du dispositif pendant le contrat.

Qui contacter pour engager cette démarche ?

- | | | |
|------------------------------------|----------------------|----------------------------------|
| • Pôle Emploi | Tel : 39.95 | |
| • Cap Emploi | Tel : 02.38.78.18.90 | Email : clefevre@capemploi45.net |
| • Mission Locale de l'Orléanaise | Tel : 02.38.78.91.92 | Email : espace.emploi@mlo.fr |
| • Mission locale de Montargis/Gien | Tel : 02.38.98.73.60 | |
| • Mission locale de Pithiviers | Tel : 02.38.30.78.06 | |

Des entreprises du Loiret ont signé des contrats en Emploi d'avenir mais sur quel poste ? (quelques exemples)

- en espace vert
- restauration
- industrie